



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 13 mars 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept,
Le treize mars
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2017, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

Etaient présents :

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Laurent SIGUOIRT, Chantal DOULIEZ – Adjoint
Nathalie KOPCZYNSKI, Maurice DENIS, Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN, Jean DANGLETERRE, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Michel COUDYSER, Séverine DUPONT, Francis ANDRIEU, Arlette QUEHE, Jacky HOOGERS, Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENEPOEL – Conseillers Municipaux

Jean-François GILBERT a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2017-014

Etaient excusés et ayant donné pouvoir :

Sandrine DUMONT, qui donne pouvoir à Nathalie KOPCZYNSKI

Absents excusés :

Jean-François GILBERT, Geneviève VANSNICKT, Jean-Pierre DECOBECQ

La séance débute à 19h15

Nombre de conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 22
- votants : 25

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire

2017-010 - Modification de l'ordre du jour de la séance du 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,
DECIDE

de modifier l'ordre du jour comme présenté ci-après.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission
2. Modification des commissions communales – Retrait d'une délégation de compétence à un Adjoint et ajout d'une délégation à un conseiller municipal

3. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017
4. Régie de recettes de location de tables et chaises – Apurement d'un déficit suite à un vol – Modification
5. Convention opérationnelle entre l'EPF, la commune d'Hergnies et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole – Opération « Centre-bourg »
6. Motion La Poste
7. Rapport d'orientation budgétaire 2017
8. Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du FSIL et de l'aide départementale aux villages & bourgs en vue de la mise aux normes d'hygiène et d'accessibilité des vestiaires de foot
9. Demande de report de la subvention DETR 2016 en vue de la mise en accessibilité de du groupe scolaire C. Dewasmes et de l'école du No à Houx et des espaces de restauration
10. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) coefficient multiplicateur
11. Délégation de service public du service multi accueil sous forme de concession
12. Demande de subvention d'équipement auprès du Conseil Départemental du Nord en vue de la déviation d'un chemin inscrit au PDIPR sur le site du Marais du Val de Vergne
13. Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN suite aux comités syndicaux des 10 novembre et 16 décembre 2016, 31 janvier 2017

2017-011 - Installation d'un conseiller municipal suite à une démission

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Jean DANGLETERRE en qualité de conseiller municipal.

2017-012 - Modification des commissions communales – Retrait d'une délégation de compétence à un adjoint et ajout d'une délégation à un conseiller municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité par 19 voix pour et 5 abstentions,

DECIDE

- de valider la composition des commissions ci-dessus indiquées en y intégrant la représentation de M. Jean DANGLETERRE
- de modifier les attributions de l'Adjoint délégué à l'aménagement du territoire, au Plan Local d'Urbanisme, à l'assainissement, hydraulique et à l'environnement ainsi que l'affectation de la délégation « Tourisme – Marchés de l'Oson » à M. DANGLETERRE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure inhérente

2017-013 - Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 24 voix pour,

DECIDE

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2017.

2017-014 - Régie de recettes de location de tables et chaises – apurement d'un déficit suite à un vol - Modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- de combler le déficit en espèces de la régie de recettes de location des tables et chaises comme indiqué supra.

DIT

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

2017-015 - Avenant à la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF NPDC) pour la mise en place d'une veille foncière sur le périmètre « centre-bourg » et ajout de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais pour l'ajout à la convention opérationnelle du projet de restructuration du centre-bourg et de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole en qualité de signataire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants inhérents à la convention opérationnelle et tout document afférent,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions opérationnelles tripartites permettant la mise en place d'une veille foncière au sein du périmètre de projet « centre-bourg ».

2017-016 - Motion relative au contrat de présence postale territoriale 2017-2019

Le bureau de poste d'Hergnies est ouvert actuellement :

- Le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30,
- Les mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,
- Les mercredi et samedi de 9h à 12h.

Cependant, la poste a fait le constat suivant :

- Depuis le 1/1/2013 : 12% de charge au guichet en moins.
- 2013 : (55750) ; 2014 : (52660) ; 2015 : (49102)
- 32 minutes de charge moyenne/heure sur la semaine

La poste envisage donc de diminuer l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste d'Hergnies et de n'ouvrir que le matin du lundi au samedi de 9h à 12h sauf le mardi de 9h à 11h.

Le Conseil Municipal regrette une telle diminution des horaires d'ouverture alors que :

- depuis une vingtaine d'années la population d'Hergnies a augmenté de 1100 habitants,
- dans les 3 prochaines années des projets immobiliers importants doivent se concrétiser,
- le PLH (plan local de l'habitat) de Valenciennes Métropole préconise la production de 103 logements à Hergnies à échéance 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à la Poste d'étudier la possibilité d'ouvrir le bureau, en plus de l'horaire projeté, trois après-midi par semaine de 13h30 à 15h30, horaire correspondant à celui des écoles.

Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel

2017-017 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Dans son article 107 la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- ✓ les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- ✓ le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Les Elus sont invités à débattre sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

2017-018 - Demande de subvention en vue de la mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité des vestiaires de foot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les demandes de subvention relatives au dossier indiqués en objet (DETR, FSIL et aide départementale aux villages et bourgs) au taux le plus élevé et effectuer toute démarche inhérente,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

2017-019 - Demande de report de la subvention DETR 2016 en vue de la mise en accessibilité de l'école du No à Houx et de l'espace de restauration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter le report de demande de subvention indiquée en objet au taux le plus élevé et effectuer toute démarche inhérente,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

2017-020 - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) – Maintien du coefficient multiplicateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- de maintenir le taux précédemment fixé à 8 pour le mandat en cours,
- de faire appliquer ce coefficient aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Hergnies pour le mandat.

2017-021 - Lancement d'une procédure de consultation en vue d'une concession de service public pour la gestion du multi accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A la majorité de 20 voix pour et 5 oppositions,

DECIDE

- de se prononcer sur le principe de délégation de service public du service multi accueil sous forme de concession,
- de se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour choisir le délégataire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer l'avis d'appel à candidatures en vue de la concession de service public du multi accueil, et toute démarche inhérente

DIT

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, Adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme

2017-022 - Demande de subvention d'équipement d'un chemin inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée auprès du Conseil Départemental du Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au taux le plus élevé, à engager toute démarche inhérente et à signer toutes pièces afférentes.

DIT

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices concernés.

2017-023 - Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – comités syndicaux des 10 novembre, 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 25 voix pour,

DECIDE les propositions suivantes

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 31/3a et 32/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 10 Novembre 2016, dans les délibérations n° 49/11a, 50/11b, 51/11c, 52/11d et 53/11e adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Décembre 2016 et dans les délibérations n° 4/4 et 6/6 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 31 janvier 2017.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Fait à Hergnies, le 3 avril 2017



Jacques SCHNEIDER
Maire d'Hergnies